

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 409

2 mars 2011

### SOMMAIRE

<b>Acergy S.A.</b> .....	<b>19604</b>	<b>Katrann Private SA SPF</b> .....	<b>19588</b>
<b>Aktau Holding S.A.</b> .....	<b>19623</b>	<b>Kim International S.A.</b> .....	<b>19632</b>
<b>Aladdin S.à r.l.</b> .....	<b>19600</b>	<b>Kim International S.A., SPF</b> .....	<b>19632</b>
<b>Bronnet Holding S.à r.l.</b> .....	<b>19604</b>	<b>Kiss International SA</b> .....	<b>19588</b>
<b>Coal Investments S.à r.l.</b> .....	<b>19604</b>	<b>Kléber Luxembourg Holding S.à r.l.</b> .....	<b>19632</b>
<b>Daum Investments International S.A.</b> .....	<b>19623</b>	<b>KPMG Peat Marwick</b> .....	<b>19619</b>
<b>Elle Financière S.A.</b> .....	<b>19624</b>	<b>Krisulu Private S.A. SPF</b> .....	<b>19593</b>
<b>EPF Pleyel S.à r.l.</b> .....	<b>19607</b>	<b>LE-GO S.à r.l.</b> .....	<b>19593</b>
<b>Eurofund Investments Taunton S.à r.l.</b> ...	<b>19628</b>	<b>Londinium Investments Luxembourg S.à</b>	
<b>FDV Venture</b> .....	<b>19607</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>19615</b>
<b>Fund Channel</b> .....	<b>19624</b>	<b>Longbow Investment No2 S.à r.l.</b> .....	<b>19626</b>
<b>Global Bond Management S.A.</b> .....	<b>19611</b>	<b>Longbow UK Real Estate Debt Invest-</b>	
<b>Halopeau S.A.</b> .....	<b>19625</b>	<b>ments II S.à r.l.</b> .....	<b>19632</b>
<b>Harbin Holding S.A.</b> .....	<b>19625</b>	<b>LuxScan Technologies S.à r.l.</b> .....	<b>19632</b>
<b>HDZ Worldwide Sàrl</b> .....	<b>19625</b>	<b>Maitland Luxembourg S.A.</b> .....	<b>19632</b>
<b>House Technic S.A.</b> .....	<b>19626</b>	<b>MANAGA S.A., société de gestion de pa-</b>	
<b>ICEC Holding 2 S.à r.l.</b> .....	<b>19611</b>	<b>trimoine familial</b> .....	<b>19594</b>
<b>ING RPI Soparfi C S.à r.l.</b> .....	<b>19593</b>	<b>Massart S. à r.l.</b> .....	<b>19627</b>
<b>Insurance Resources International Holding</b>		<b>Musashi S.A.</b> .....	<b>19597</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>19624</b>	<b>Nouvelle Therm-Elec s.à r.l.</b> .....	<b>19600</b>
<b>Interactive Technology Data S.A.</b> .....	<b>19614</b>	<b>OFFROAD Luxembourg</b> .....	<b>19589</b>
<b>International Consulting DeLux Sàrl</b> .....	<b>19628</b>	<b>Remich Investissement S.A.</b> .....	<b>19598</b>
<b>Internationale de Gestion S.A.</b> .....	<b>19631</b>	<b>Sapporo Holding S.A.</b> .....	<b>19627</b>
<b>Internationale de Gestion S.A. - SPF</b> .....	<b>19631</b>	<b>Sobelnat Participations S.C.A.</b> .....	<b>19628</b>
<b>JPMorgan European Property Holding Lu-</b>		<b>Squad Holding S.A.</b> .....	<b>19598</b>
<b>xembourg 1 S.à r.l.</b> .....	<b>19627</b>	<b>Swan Walk S.à r.l.</b> .....	<b>19586</b>
<b>JPMorgan European Property Holding Lu-</b>		<b>TCL S.à r.l.</b> .....	<b>19599</b>
<b>xembourg 5 S.à r.l.</b> .....	<b>19627</b>	<b>UCB S.C.A.</b> .....	<b>19598</b>
<b>Kalmo Finance Holding S.A.</b> .....	<b>19594</b>	<b>Wonder-Invest S.A.</b> .....	<b>19599</b>
<b>Kalmo Finance S.A., SPF</b> .....	<b>19594</b>	<b>Zaniatan Holding S.A.</b> .....	<b>19600</b>

**Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 21.205.816,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of December.

Before US Maitre Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1- Mr. Joseph Cosgrave, born in Dublin on March 31<sup>st</sup>, 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Ireland;

2- Mr. Peter Cosgrave, born in Dublin on May 30<sup>th</sup>, 1960, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland; and

3- Mr. Michael Cosgrave, born in Dublin on December 7<sup>th</sup>, 1962, residing at 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies established on December 20, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("Societe a responsabilite limitee") established in Luxembourg under the name of "Swan Walk S.a r.l." (hereafter the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 127207, incorporated pursuant to a deed of Maitre Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on March 29<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations, number 1224 of June 21<sup>st</sup>, 2007, and amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 15<sup>th</sup>, 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations.

II. The Company's share capital is set at eight million nine hundred and fifty-five thousand eight hundred and sixteen British Pounds (GBP 8,955,816.-) represented by eight million nine hundred and fifty-five thousand eight hundred and sixteen (8,955,816) shares of one British Pound (GBP 1.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the corporate capital by twelve million two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 12,250,000.-) in order to raise it from its present amount of eight million nine hundred and fifty-five thousand eight hundred and sixteen British Pounds (GBP 8,955,816.-) to twenty-one million two hundred and five thousand eight hundred and sixteen British Pounds (GBP 21,205,816.-) by creation and issue of twelve million two hundred and fifty thousand (12,250,000) new shares of one British Pound (GBP 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, and to accept the subscription of the new shares by Hayworth S.a r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149361.

*Intervention- Subscription - Payment*

Thereupon, Hayworth S.a r.l., prenamed, declared to subscribe to twelve million two hundred and fifty thousand (12,250,000) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of twelve million two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 12,250,000.-) by contribution in kind consisting of the assignment of that certain debt receivable (hereafter the "Contribution") in the total amount of twelve million two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 12,250,000.-), owed to Hayworth S.a r.l. by Mr. Joseph Cosgrave, Mr. Peter Cosgrave, and Mr. Michael Cosgrave, all prenamed, and resulting from a declaration of the latter, as debtors, and from a declaration of Hayworth S.a r.l., as holder of the receivable, both dated December 20, 2010.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

*Effective implementation of the contribution*

Hayworth S.a r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;

- the transfer of the Contribution is effective today without qualification;

and

- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at twenty-one million two hundred and five thousand eight hundred and sixteen British Pounds (GBP 21,205,816.-) represented by twenty-one million two hundred and five thousand eight hundred and sixteen (21,205,816) shares of one British Pound (GBP 1.-) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence a Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1- M. Joseph Cosgrave, né à Dublin le 31 mars 1959, résidant à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;  
2- M. Peter Cosgrave, né à Dublin le 30 mai 1960, résidant à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande; et

3- M. Michael Cosgrave, né à Dublin le 7 décembre 1962, résidant au 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande, ici représentes par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 20 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société a responsabilité limitée établie a Luxembourg sous la dénomination de "Swan Walk S.a r.l." (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant a Luxembourg, en date du 29 mars 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1224 du 21 juin 2007 et modifiée pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, date du 15 décembre 2010, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixe a huit millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent seize Livres Sterling (GBP 8.955.816,-) représente par huit millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent seize (8.955.816) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social par un montant de douze millions deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 12.250.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent seize Livres Sterling (GBP 8.955.816,-) à vingt-et-un millions deux cent cinq mille huit cent seize Livres Sterling (GBP 21.205.816,-) par la création et démission de douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription des nouvelles parts sociales par Hayworth S.a r.l., une société a responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149361.

#### *Souscription - Libération - Paiement*

Sur ce, Hayworth S.a r.l., prénommée, déclare souscrire a douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de douze millions deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 12.250.000,-), par un apport en nature consistant en la cession d'une créance (ci-après l' Apport .) d'un montant total de douze millions deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 12.250.000,-) due à Hayworth S.a r.l. par M. Joseph Cosgrave, M. Peter Cosgrave, et M. Michael Cosgrave, tous prénommés, et résultant d'une déclaration de ces derniers, en tant que débiteur, ainsi que d'une déclaration de Hayworth S.a r.l., comme porteur de la créance, datées toutes les deux du 20 décembre 2010.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Hayworth S.a r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-et-un millions deux cent cinq mille huit cent seize Livres Sterling (GBP 21.205.816,-) représente par vingt-et-un millions deux cent cinq mille huit cent seize (21.205.816) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée a demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172357/132.

(100200216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Katrann Private SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.157.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, 06 DEC. 2010.

Pour: KATRANN PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172661/22.

(100199739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Kiss International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 53.167.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: KISS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172665/22.

(100199735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

### **OFFROAD Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 157.822.

#### STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés ("Assemblée") de la société privée à responsabilité limitée de droit belge "DG DESIGN" (ci-après la "Société"), ayant eu son siège social à B-6840 Neufchâteau, Longlier, Stropet 1 (Belgique), inscrite au Registre des Personnes Morales du Tribunal de Commerce de Neufchâteau sous le numéro 0456.187.337; constituée suivant acte reçu par Maître Hubert MAUS de ROLLEY, notaire de résidence à Neufchâteau, le 12 octobre 1995, publié aux annexes du Moniteur Belge du 28 octobre 1995 sous le numéro 951028-279, et dont la dernière modification de statuts a eu lieu aux termes d'un acte passé devant ledit notaire Hubert MAUS de ROLLEY en date du 28 septembre 1998, publié aux annexes du Moniteur Belge, le 20 octobre 1998, sous la référence 981020-514.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain DONVIL, employé privé, demeurant professionnellement à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 750 parts sociales sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de 18.592,-EUR sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés présents, des mandataires des associés représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'Assemblée prend acte des résolutions prises par les associés en date du 22 décembre 2010 pardevant le prédit notaire Hubert MAUS de ROLLEY, conformément aux dispositions légales belges, décidant le transfert de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie dudit acte, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Neufchâteau (Belgique) le 22 décembre 2010, décidant de transférer la Société de Neufchâteau (Belgique) à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture.

2) Décision d'adopter pour la Société l'objet social suivant:

"La Société a pour objet principal la commercialisation et la réparation de cycles (cyclomoteurs, motocyclettes, bicyclettes) et de tous véhicules motorisés se rapportant à ce domaine d'activité, l'importation, l'exportation et la vente de

gros et de détail des cycles, des équipements et accessoires et de tous produits s'y rapportant tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également réaliser pour compte de tiers et pour son compte toutes opérations industrielles, commerciales, financière, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à la conception, la réalisation et à la commercialisation d'objets, articles publicitaires, l'entreprise de publicité, de marketing, le conseil aux entreprises en matière publicitaire et de design.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme administrateur dans d'autres sociétés civiles ou commerciales."

3) Adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée dénommée "OFFROAD Luxembourg" et refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

4) Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

5) Nominations statutaires.

6) Confirmation de l'établissement du siège social à L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

7) Divers.

III.- Ainsi qu'il ressort de la résolution des associés ci-dessus du 22 décembre 2010, l'assemblée générale des associés a déjà décidé de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, la présente Assemblée étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert de la Société de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à l'Assemblée d'effectuer les modifications de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection de la gérance.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Neufchâteau (Belgique) le 22 décembre 2010, décidant, entre autres, de transférer la société belge de Neufchâteau (Belgique) à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter pour l'objet social la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide:

- que la Société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "OFFROAD Luxembourg"; et
- que le capital social sera fixé à dix-huit mille cinq cents euros (18.500,-EUR), représenté dorénavant par sept cent quarante (740) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet – Durée – Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "OFFROAD Luxembourg", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.



**Art. 2.** La Société a pour objet principal la commercialisation et la réparation de cycles (cyclomoteurs, motocyclettes, bicyclettes) et de tous véhicules motorisés se rapportant à ce domaine d'activité, l'importation, l'exportation et la vente de gros et de détail des cycles, des équipements et accessoires et de tous produits s'y rapportant tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également réaliser pour compte de tiers et pour son compte toutes opérations industrielles, commerciales, financière, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à la conception, la réalisation et à la commercialisation d'objets, articles publicitaires, l'entreprise de publicité, de marketing, le conseil aux entreprises en matière publicitaire et de design.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme administrateur dans d'autres sociétés civiles ou commerciales.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-huit mille cinq cents euros (18.500, EUR), représenté par sept cent quarante (740) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR), intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Cinquième résolution*

L'Assemblée constate que les sept cent quarante (740) parts sociales sont détenues par Monsieur Guy DONVIL, designer industriel, né à Ixelles (Belgique), le 10 mars 1967, demeurant à B-6840 Neufchâteau, Longlier, Stropet 1.

##### *Sixième résolution*

L'Assemblée approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société belge et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

##### *Septième résolution*

L'Assemblée accorde décharge pleine et entière à l'actuel gérant Monsieur Guy DONVIL, préqualifié, pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour et le nomme pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.

##### *Huitième résolution*

L'Assemblée confirme que le siège social de la Société est établi à L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

##### *Neuvième résolution*

L'Assemblée constate que l'exercice social, (commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sous l'empire de la législation belge), se terminera, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. DONVIL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. LAC/2010/59913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.



Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002544/202.

(110002381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Krisulu Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.809.

—  
Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: KRISULU PRIVATE SA. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172667/22.

(100199725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**LE-GO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 77.603.

—  
Par la présente, je soussignée CARDOSO BERARDO ép. PEREIRA Nadia Sofia, demeurant 80, route de Longwy à L-4831 RODANGE, donne ma démission, avec date de la présente, en tant que gérante technique, dans la société LE-GO S.à r.l., R.C. n° B 77 603, avec siège social à L-4750 PETANGE, 2, route de Longwy.

Fait à Pétange, le 6 décembre 2010.

Mme CARDOSO BERARDO ép. PEREIRA Nadia Sofia.

Référence de publication: 2010172670/11.

(100199749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**ING RPFi Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.146.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Une erreur matérielle a été commise dans la déclaration enregistrée à Luxembourg le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 12 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 12 avril 2000.

En effet, les parts sociales de la Société ont été cédées à ING RPFi MANAGEMENT LIMITED in its capacity as general partner of ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P, une société ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, immatriculée au Registre de Guernesey sous le numéro 36004 et non à ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P. représenté par ING RPFi MANAGEMENT LIMITED comme indiqué dans la déclaration initiale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING RPF SOPARFI C S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010174260/21.

(100199872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**MANAGA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.890.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: MANAGA S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172678/22.

(100199764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Kalmo Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Kalmo Finance Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.935.

L'an deux mille dix, le seize décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KALMO FINANCE HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34935 (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "KALMO FINANCE S.A.", suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 91 du 28 février 1991,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 29 janvier 2002, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Larissa ZANIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de "KALMO FINANCE HOLDING S.A." en "KALMO FINANCE S.A., SPF" et modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "KALMO FINANCE S.A., SPF".

2. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (1) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

3. Ajout à l'article 3 des statuts d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative aux SPF."

4. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR sept cent cinquante mille (EUR 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de EUR deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à EUR un million (EUR 1.000.000,-), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune jouissant des mêmes droits que les actions existantes et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

6. Suppression du paragraphe 2 de l'article 8 des statuts.

7. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

8. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée générale, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, prend chaque fois à l'unanimité des voix les résolutions suivantes, aucun droit de vote n'étant exercé par la Société sur les actions (2.810) qu'elle détient elle-même.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de "KALMO FINANCE HOLDING S.A." en "KALMO FINANCE S.A., SPF" et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les

Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "KALMO FINANCE S.A., SPF".

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (1) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 3 des statuts un paragraphe ayant la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative aux SPF."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'introduire un nouveau capital autorisé à concurrence de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), permettant au conseil d'administration de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

L'assemblée autorise le conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 323(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social souscrit jusqu'à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le liera de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les

modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 e la loi du 11 mai 2007 relative aux SPF."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide:

- de supprimer le paragraphe 2 de l'article 8 des statuts; et
- de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, A. VIGNERON, L. ZANIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003819/178.

(110003333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

### **Musashi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 129.379.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 24 novembre 2010 à Luxembourg.*

#### *Résolution:*

L'assemblée a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

MUSASHI S.A.

Carina Victoria Billetun

Administrateur

Référence de publication: 2010172698/16.

(100199826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Remich Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.758.

—  
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: REMICH INVESTISSEMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172732/22.

(100199793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Squad Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.349.

—  
Par la présente, la Fiduciaire ROMAIN ZIMMER dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, de la Société Anonyme SQUAD HOLDING S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 52349.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2010172742/10.

(100199791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**UCB S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.065.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2010 reportée au 19 novembre 2010*

*Nominations statutaires*

L'Assemblée apprend avec beaucoup de tristesse le décès de Erik Roelandt, Membre du Conseil de Surveillance de la Société, domicilié à 9320 Alost, Belgique Edixveldestraat, 155/A, survenu inopinément le 24 juillet dernier. En vue de pourvoir à son remplacement, l'Assemblée décide de nommer Guy Van den Dorpe, né le 8 novembre 1965 à Anvers, Belgique, domicilié à 3140 Keerbergen, Belgique, Nachtegalendreef 24, en qualité Membre du Conseil de Surveillance pour un terme de 3 ans.

L'Assemblée renouvelle les mandats de Philippe Waty, domicilié à 1380 Lasne, Belgique, Tienne du Peuthy, 2, et Michèle Rasson, épouse de Monsieur Emmanuel de Cannart d'Hamale, domiciliée à 1000 Bruxelles, Belgique, rue aux Laines, 21, en qualité de Membres du Conseil de Surveillance pour un terme de trois ans.

Tous ces mandats sont exercés à titre gratuit et viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.



Luxembourg, le 19 novembre 2010.  
Michèle de Cannart / Philippe Waty  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010172760/22.

(100199757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**TCL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 63.053.

—  
Par décision du gérant unique de la société, le siège social est transféré de L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

TCL S.à r.l.  
Olle Knaust  
*Gérant unique*

Référence de publication: 2010172752/14.

(100199835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 16 décembre 2010*

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au au 70, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission en tant que Président et administrateur de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, et en tant qu'administrateur de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et de Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et la démission en tant que commissaire aux comptes de H.R.T. Révision S.A., siège social 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg.

3. L'Assemblée nomme en remplacement du Président et des administrateurs démissionnaires Monsieur Gabriele BARTOLUCCI, né le 09/07/1969 à Luxembourg demeurant professionnellement au 70, Grand-rue L-1660 Luxembourg, Monsieur Gonzalo PEREZ DE CASTRO, né le 10/12/1972 à Madrid, demeurant professionnellement à 70, Grand-rue L-1660 Luxembourg et Monsieur Mohammed KARA, né le 21/07/1954 à Oum-Toub (Algérie), demeurant professionnellement au 70, Grand-rue L-1660 Luxembourg en tant qu'administrateurs et en remplacement du commissaire aux comptes M. Fortunato CAUZZO, né le 11/06/1958 à Liège, demeurant professionnellement au 70, Grand-rue L-1660 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme  
*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010172771/29.

(100199748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Nouvelle Therm-Elec s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 34.530.

Monsieur Léon JEANNE démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant administratif de la société NOUVELLE THERM-ELEC S. à r. l., inscrite au RCS Luxembourg B-34530 ayant son siège social au 59, rue du dix octobre, L-7243 Bereldange.

Consdorf, le 13 décembre 2010.

Léon JEANNE.

Référence de publication: 2010174281/11.

(100200120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Zaniatan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.895.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ZANATIAN HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2010172773/22.

(100199754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Aladdin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.566.

In the year two thousand and ten, on the tenth of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company "Lamp International S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 137565,

here represented by Mrs. Séverine CAILTEUX-LAMBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Aladdin S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 137566, has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on March 12, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1069 of the 30<sup>th</sup> of April 2008,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on May 27, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1562 of the 25<sup>th</sup> of June 2008;

- That the appearing party is the sole actual Shareholder (the "Sole Shareholder ") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to suppress the indication of the par value of the thirteen thousand five hundred (13,500) representative shares of the corporate capital.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2010, to change the currency of the corporate capital, actually fixed at thirteen thousand five hundred Euros (13,500.- EUR), and to express it henceforth in US Dollars, in accordance with the exchange rate available on OANDA website on January 1<sup>st</sup>, 2010, rounded at one nineteen thousand three hundred and ninety-eight point fifteen US Dollars (19,398.15 USD).

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by eight hundred fifty-one point eighty-five US Dollars (851.85 USD), so as to raise it from its present amount of nineteen thousand three hundred and ninety-eight point fifteen US Dollars (19,398.15 USD) to twenty-thousand two hundred and fifty US Dollars (20,250.- USD), without creation of new shares.

It is stated that the aforementioned capital increase has been realised and fully paid in by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the amount of eight hundred fifty-one point eighty-five US Dollars (851.85 USD) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to fix the nominal value of each share at one point fifty US Dollars (1.50 USD).

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 6. (1<sup>st</sup> paragraph).** The Company's share capital is set at twenty-thousand two hundred and fifty US Dollars (20,250.- USD), represented by thirteen thousand five hundred (13,500) shares with a nominal value of one point fifty US Dollars (1.50 USD) each."

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder decides to amend article 11 of the by-laws in order to give it the following wording:

" **Art. 11.** The Company and its business are managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

No manager may be appointed if as a result, a majority in number of the managers would be persons resident, for tax purposes, in the United Kingdom.

The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "category A Managers" and "category B Managers".

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of plurality of managers.

If the general meeting of shareholders decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any category A Manager together with any category B Manager.

The Company shall further be bound by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall be validly delegated by the manager(s)."

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder decides to replace the seventh paragraph of article 12 of the by-laws by the following paragraph:

" **Art. 12. (7<sup>th</sup> paragraph).** The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent category A Managers and category B Managers were appointed, at least one category A Manager and one category B Manager must be present or represented.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder decides to replace the eighth paragraph of article 12 of the by-laws by the following paragraph:

" **Art. 12. (8<sup>th</sup> paragraph).** Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of category A Managers and category B Managers such resolutions must be approved by at least one category A Manager and one category B Manager."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Lamp International S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137565,

ici représentée par Madame Séverine CAILTEUX-LAMBERT, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Aladdin S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137566, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 du 30 avril 2008,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1562 du 25 juin 2008;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des treize mille cinq cents (13.500) parts sociales représentatives du capital social.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010, de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à treize mille cinq cents euros (13.500,- EUR), pour l'exprimer dorénavant en dollars US, sur base du taux de change disponible sur le site internet OANDA le 1<sup>er</sup> janvier 2010, arrondi à dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit virgule quinze dollars US (19.398,15 USD).

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent cinquante et un virgule quatre-vingt-cinq dollars US (851,85 USD), pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit virgule quinze dollars US (19.398,15 USD) à vingt mille deux cent cinquante dollars US (20.250,- USD) sans création de parts sociales nouvelles.

Il est constaté que l'augmentation de capital pré-mentionnée a été réalisée et entièrement libérée par l'Associée Unique moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de huit cent cinquante et un virgule quatre-vingt-cinq dollars US (851,85 USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de fixer la valeur nominale de chaque part sociale à un virgule cinquante dollars US (1.50 USD).

#### Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille deux cent cinquante dollars US (20.250,- USD), représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un virgule cinquante dollars US (1.50 USD) chacune."

#### Sixième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société et ses affaires sont gérées par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Aucun gérant ne peut être nommé si, en conséquence, une majorité des gérants serait des personnes avec une résidence fiscale au Royaume-Uni.

Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérants de catégorie A et Gérants de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués valablement par le(s) manager(s)."

#### Septième résolution

L'Associée Unique décide remplacer le septième alinéa de l'article 12 des statuts par l'alinéa suivant:

" **Art. 12. (7<sup>ème</sup> alinéa).** Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés."

#### Huitième résolution

L'Associée Unique décide remplacer le huitième alinéa de l'article 12 des statuts par l'alinéa suivant:

" **Art. 12. (8<sup>ème</sup> alinéa).** Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B."

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. CAILTEUX-LAMBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172782/176.

(100200903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Acergy S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

—  
*Rectificatif à l'extrait enregistré et déposé le 27/12/2010 réf. L100199911*

Contrairement à ce qui est stipulé dans l'extrait déposé et enregistré le 27/12/2010 Monsieur Bob Long n'est pas nommé Administrateur à partir du 20 décembre 2010, Il convient donc de radier Monsieur Long de la liste des Administrateurs.

Certifié sincère et conforme

Pour ACERGY S.A.

Référence de publication: 2010172790/13.

(100200174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Coal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Bronnet Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.215.

—  
In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INDONESIA COAL INVESTMENTS No 2 Pte Ltd, a limited liability company having its registered office at Phillip Street, #18-00 Commerce Point, Singapore 048693,

here represented by Auksė Packedvičute, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy given under private seal in Australia on December 13, 2010.

The above mentioned power of attorney, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of BRONNET HOLDING S.à r.l. a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, on October 20<sup>th</sup>, 2010, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2574 of 25 November 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to change the name of the Company from BRONNET HOLDING S.à r.l. to COAL INVESTMENTS S.à r.l.
2. Decision to subsequently amend Article one of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Coal Investments S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

3. Decision to convert the share capital of the Company being EUR 12.500.00 into the corresponding amount in the United States dollars as per the date of the extraordinary general meeting.

4. Decision to amend and restate the articles of Association of the Company regarding the change of the currency of the share capital of the Company.



## 5. Sundries.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### *First resolution*

The sole shareholder RESOLVES to change the name of the Company from BRONNET HOLDING S.à r.l. to COAL INVESTMENTS S.à .r.l.

As a consequence Article one of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “Coal Investments S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.”

### *Second resolution*

The sole shareholder RESOLVES to change the currency of the share capital of the Company from Euro into United States dollar by applying the exchanged rate fixed on the 15<sup>th</sup> of December 2010 corresponding to one Euro (EUR 1.-) = one point three hundred forty-four United States dollar (USD 1.344).

### *Third resolution*

The sole shareholder RESOLVES to convert the existing share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand eight hundred United States dollars (USD16,800.00).

The sole shareholder RESOLVES that one million two hundred and fifty thousand (1.250.000) outstanding shares will be converted into one million six hundred and eighty thousand (1,680,000) shares with a nominal value of one cent of the United States dollars (USD 0.01) each.

### *Third resolution*

The sole shareholder RESOLVES that the share capital of the company as from now on amounts to sixteen thousand eight hundred United States dollars (USD 16,800.00) divided into one million six hundred and eighty thousand (1,680,000) shares with a nominal value of one cent of the United States dollars (USD 0.01) each.

### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

“ **Art. 5.** The capital of the company is fixed at sixteen thousand eight hundred United States dollars (USD 16,800.00) divided into one million six hundred and eighty thousand (1,680,000) shares with a nominal value of one cent of the United States dollars (USD 0.01) each.”

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INDONESIA COAL INVESTMENTS No 2 Pte Ltd, une société à responsabilité limitée avec siège social à Phillip Street, #18-00 Commerce Point, Singapore 048693,

ici représentée par Madame Auksė Packeviciute, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en Australie le 13 décembre 2010.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de BRONNET HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

(la «Société»), constituée par acte du notaire Edouard DELOSCH, de résidence à Rambrouch, le 20 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2574 du 25 novembre 2010.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Agenda*

1. Décision de changer la dénomination de la Société de BRONNET HOLDING S.à r.l. en COAL INVESTMENTS S.à r.l.

2. Décision de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société qui aura la teneur suivante

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Coal Investments S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

3. Décision de convertir le capital social de la Société étant EUR 12.500 en un montant correspondant en dollars US le jour de l'assemblée générale extraordinaire.

3. Décision de modifier et de refondre les statuts de la Société eu égard au changement de la devise du capital social de la Société.

4. Divers.

Le comparant a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique DECIDE de changer la dénomination de la Société de BRONNET HOLDING S.à r.l. en COAL INVESTMENTS S.à r.l.

En conséquence l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Coal Investments S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique DECIDE de convertir la devise du capital de la société d'euros en dollars US par application du taux de conversion fixé le 15 décembre 2010 et correspondant à un Euro (EUR 1.-) = un virgule trois cent quarante-quatre US dollars (USD 1,344).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique DECIDE de convertir le capital existant d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) en seize mille huit cents US dollars (16.800.00 USD).

#### *Troisième résolution*

L'associé unique DECIDE de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en un million six cent quatre-vingt mille (1,680,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique DECIDE que le capital social de la société s'élève désormais à seize mille huit cents US dollars (16,800.00 USD) divisé en un million six cent quatre-vingt mille (1,680,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à seize mille huit cents US dollars (16,800.00 USD) divisé en un million six cent quatre-vingt mille (1,680,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est terminée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Packeviciute et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. LAC/2010/57916. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172851/150.

(100200940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**EPF Pleyel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.926.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 décembre 2010, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2010174247/17.

(100199871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**FDV Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of FDV Venture, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 21 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 809 of 28 May 2002 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-86.049 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Gérard LECUIT notary residing in Luxembourg of 17 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 605 of 22 March 2010.

The meeting was declared open by Me Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Laurent SCHUMMER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Caroline TAUDIERE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To increase the share capital by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 31,360.50) to eighty-one thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 81,360.50) by increasing the accounting par value of the Company's shares from their current amount of zero point zero four four six seven six two five eight nine nine three euro (EUR 0,044676258993)

to zero point one one five nine zero six four zero three five nine euro (EUR 0,11590640359) by incorporation of free reserves.

2 To amend article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above capital increase.

3 Subject to the completion of the above capital increase, to reduce the share capital of the Company by a maximum amount of forty thousand two hundred seventyseven point four seven five two four seven five euro (EUR 40,277.4752475) by cancellation of a maximum of three hundred forty-seven thousand five hundred (347,500) class B shares to be repurchased by the Company from the holders of class B shares in execution of this capital reduction decision.

4 To approve the repurchase of up to three hundred forty-seven thousand five hundred (347,500) class B shares of the Company at a purchase price of two euro seventy-nine cents (EUR 2.79) per share, and the payment of the purchase price out of the Company's available funds.

5 To grant all powers to the board of directors of the Company, to take all required actions to (i) complete the repurchase of the relevant class B shares within a period of thirty (30) days starting from the date of the present extraordinary general meeting of shareholders, (ii) to cancel the repurchased class B shares, acknowledge the share capital decrease and consequently amend the articles of incorporation of the Company and (iii) to pay the purchase price of the repurchased class B shares to the relevant shareholders.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the extraordinary general meeting of shareholders and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the extraordinary general meeting of shareholders was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 31,360.50) to eighty-one thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 81,360.50) by increasing the accounting par value of the Company's shares from their current amount of zero point zero four four six seven six two five eight nine nine three euro (EUR 0,044676258993) to zero point one one five nine zero six four zero three five nine euro (EUR 0,11590640359) by incorporation of part of free reserves of the Company.

Proof of the existence of sufficient free reserves has been submitted to the undersigned notary.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed capital. (First paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at eighty-one thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 81,360.50) divided into six thousand nine hundred fifty (6,950) Class A shares and six hundred ninety-five thousand (695,000) Class B shares, with no indication of nominal value and each with the rights and privileges as defined herein”.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to reduce the share capital of the Company by a maximum amount of forty thousand two hundred seventy-seven point four seven five two four seven five euro (EUR 40,277.4752475) by cancellation of a maximum of three hundred forty-seven thousand five hundred (347,500) class B shares to be repurchased by the Company from the holders of class B shares in execution of this capital reduction decision; the reduction of the share capital of the Company, being subject to the actual repurchase of the shares being completed.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the repurchase of a maximum of three hundred forty-seven thousand five hundred (347,500) class B shares at a purchase price of two euro seventy-nine cents (EUR 2.79) per share, and the payment of the purchase price out of the Company's available funds.

#### *Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to grant all powers to the board of directors of the Company to take all required actions to (i) complete the repurchase of class B shares within a period of thirty (30) days starting from the date of the present extraordinary general meeting of shareholders and (ii) cancel the repurchased class B shares, acknowledge the share capital decrease and consequently amend the articles of incorporation of the Company.

The extraordinary general meeting of shareholders further resolved to grant all powers to the board of directors of the Company to pay the purchase price of the repurchased class B shares to the relevant shareholders.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dix décembre,

pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FDV Venture, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 809 du 28 mai 2002 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-86.049 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 605, en date du 22 mars 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Me Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Laurent SCHUMMER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Caroline TAUDIERE, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille trois cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 31.360,50) à quatre-vingt un mille trois cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 81.360,50) par augmentation de la valeur comptable des actions de la Société de leur montant actuel de zéro point zéro quatre quatre six sept six deux cinq huit neuf neuf trois (EUR 0,044676258993) à zéro point un un cinq neuf zéro six quatre zéro trois cinq neuf (EUR 0,11590640359) par incorporation des réserves.

2 Modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée.

3 Sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital susvisée, réduire le capital social de la Société d'un montant maximum de quarante mille deux cent soixante dix-sept euros et quatre sept cinq deux quatre sept cinq euros (EUR 40.277,4752475) par annulation d'un maximum de trois cent quarante sept mille cinq cents (347.500) actions de classe B à racheter par la Société aux propriétaires d'actions de classe B en exécution de cette décision de réduction de capital.

4 Approuver le rachat d'un maximum de trois cent quarante sept mille cinq cents (347.500) actions de classe B de la Société à un prix d'achat de deux euros et soixante dix-neuf centimes (EUR 2,79) par action et prélèvement du prix d'achat sur les fonds disponibles de la Société.

5 Déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour faire tout ce qui est nécessaire pour (i) finaliser le rachat des actions de classe B concernées endéans une période de trente (30) jours à partir de la date de l'approbation

du rachat par la présente l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, (ii) annuler les actions de classe B rachetées, prendre acte de la réduction de capital et, consécutivement, modifier les statuts de la Société, et (iii) payer le prix d'achat des actions de classe B rachetées aux actionnaires concernés.

#### 6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille trois cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 31.360,50,-) à quatre-vingt un mille trois cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 81.360,50,-) par augmentation de la valeur comptable des actions de la Société de leur montant actuel de zéro point zéro quatre quatre six sept six deux cinq huit neuf neuf trois (EUR 0,044676258993) à zéro point un un cinq neuf zéro six quatre zéro trois cinq neuf (EUR 0,11590640359) par incorporation de réserves de la Société.

La preuve de l'existence de réserves suffisantes a été apportée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social. (Premier paragraphe).** La Société a un capital social souscrit de quatre-vingt un mille trois cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 81.360,50,-) divisé en six mille neuf cent cinquante (6,950) actions de Classe A et six cent quatre-vingt quinze mille (695.000) actions de classe B, sans indication de valeur nominale et ayant chacune les droits et privilèges définis ci-après."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant maximum de quarante mille deux cent soixante dix-sept euros et quatre sept cinq deux quatre sept cinq euros (EUR 40.277,4752475) par annulation d'un maximum de trois cent quarante sept mille cinq cents (347.500) actions de classe B à racheter par la Société aux propriétaires d'actions de classe B en exécution de cette décision de réduction de capital; la réduction de capital étant sous réserves que le rachat effectif des actions ait été réalisé.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'approuver le rachat d'un maximum de trois cent quarante sept mille cinq cents (347.500) actions de classe B à un prix d'achat de deux euros et soixante dix-neuf centimes (EUR 2,79) par action et prélèvement du prix d'achat sur les fonds disponibles de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour faire tout ce qui est nécessaire pour (i) finaliser le rachat des actions de classe B concernées endéans une période de trente (30) jours à partir de la date de l'approbation du rachat par la présente l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, (ii) annuler les actions de classe B rachetées, prendre acte de la réduction de capital et, consécutivement, modifier les statuts de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a par ailleurs décidé de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société à effet de payer le prix d'achat des actions de classe B rachetées aux actionnaires concernés.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P.-A.LECHANTRE, L.SCHUMMER, C.TAUDIERE, J.-J.WAGNER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56437. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172956/205.

(100201164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

---

**ICEC Holding 2 S.à r.l., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 144.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011015707/11.

(110018337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Global Bond Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.981.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of shareholders of "GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A." (R.C.S. Luxembourg, section B number 27 981), having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted on 24 May 1988, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 18 June 1988, number 166.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted on 12 February 2004, published in the Mémorial number 544 of 26 May 2004.

The Meeting was opened in the chair with Mrs Samina LEBRUN, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Isabelle BELMON, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Nicole DUPONT, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- The agenda of the present meeting is the following:

*Agenda*

- a) Liquidation of the Company;
- b) Appointment of "KPMG Advisory S.à r.l.", represented by Mr Eric COLLARD as liquidator of the Company and determination of his powers; c) Miscellaneous.

II.- The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III.- The quorum (of present and represented shareholders) required by law is at least fifty per cent (50%) of the issued capital of the Company in respect of the items of the agenda and the resolutions have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting.

IV.- Convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 3 December 2010.

V.- Pursuant to the attendance list of the Company it appears, that out of fourteen thousand (14,000) shares in issue and representing the entire subscribed capital of three hundred and fifty thousand US Dollars (350,000.- USD), all such shares are present or represented at the present Meeting.

VI.- Consequently the Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint as sole liquidator of the Company:

"KPMG Advisory S.à r.l.", a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 50 597), represented by Mr Eric COLLARD.

*Third resolution*

The Meeting resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, said persons appearing signed together with Us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A.» (R.C.S. Luxembourg numéro B 27 981), ayant son siège social au 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 24 mai 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 18 juin 1988, sous le numéro 166.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé en date du 12 février 2004, publié au Mémorial numéro 544 du 26 mai 2004.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Samina LEBRUN, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Isabelle BELMON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Nicole DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- a) Liquidation de la Société;
- b) Nomination de KPMG Advisory S.à r.l.», représentée par Monsieur Eric COLLARD, en tant que liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs;
- c) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'assemblée.

IV.- Des convocations ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif le 3 décembre 2010.

V.- Qu'il apparaît de la liste de présence mentionnée ci-avant, que sur les quatorze mille (14.000) actions en circulation et représentant l'entière du capital social fixé à trois cent cinquante mille Dollars US (350.000.- USD), toutes ces actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

VI.- Qu'en conséquence ladite Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

"KPMG Advisory S.à r.l.", une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 50 597), représentée par Monsieur Eric COLLARD.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales. Aucun point n'étant plus soumis à l'Assemblée, celle-ci est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes comparants faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LEBRUN, I. BELMON, N. DUPONT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15975. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172984/139.

(100200260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Interactive Technology Data S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.357.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Dimitrios Contominas, company director, residing at Meleagrou Street, Athens, Greece,  
here represented by:

Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on 25 November, 2010,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary,  
will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as "the Principal",

The appearing proxy holder, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "INTERACTIVE TECHNOLOGY DATA S.A.", in short "I.T.D. S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 51 357, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted on 30 May 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 438 in 1995, page 21010 here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty thousand nine hundred eight-six euro and sixty-nine cents (30'986,69 EUR) divided into one thousand two hundred and fifty (1'250) shares with a par value of twenty-four euro and seventy-eight cents (24,78 EUR), each fully paid up in cash.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the Principal has acquired all one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the Principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the Principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the Principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Dimitrios Contominas, directeur de société, demeurant à Meleagrou Street, Athens, Grèce,  
ici représenté par:

Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée, le 25 novembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: «le Mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «INTERACTIVE TECHNOLOGY DATA S.A.», en abrégé «I.T.D. S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51 357, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 438 en 1995, page 21010 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30'986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions ordinaires d'une valeur nominale vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (24,78 EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les mille deux cent cinquante (1'250) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. VAN HERZEELE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15947. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010173032/95.

(100200241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Londinium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 149.315.

In the year two thousand and ten, on the eighth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

- Mrs. Sophia Shuk-Yee CHEUNG, singer, born on 27 July 1976 in Hong-Kong, China, residing at 51 Parkside, London SW19 5NE, United Kingdom,

here represented by Christèle Alexandre, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 8 November 2010;

- Mr. Christopher John ROUGH, financier, born on 18 June 1970 in Walsall, United Kingdom and residing at 121 Home Park Road, London SW19 7HD, United Kingdom,

here represented by Christèle Alexandre, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 8 November 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Londinium Investments Luxembourg S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.315, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 November 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 8 December 2009, number 2391, page 114752. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 June 2010, published in the Mémorial C dated 1 September 2010, n° 1787, page 85732.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to acknowledge the resignations of Jérémy Lequeux and Stéphane Weyders as managers of the Company, with immediate effect.

*Second resolution*

The shareholders decide to appoint the following persons as new managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr Rolf Caspers, employee, born on March 12<sup>th</sup>, 1968 in Trier, Germany, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Heike Kubica, employee, born on July 23<sup>rd</sup>, 1974 in Lutherstadt Eisleben, Germany, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Anja Lakoudi, employee, born on December 23<sup>rd</sup>, 1977 in Schlema, Germany professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand four hundred and fifty euro (EUR 10,450.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-two thousand nine hundred and fifty euro (EUR 22,950. -) by creating and issuing (i) two thousand ninety (2,090) class A shares, (ii) two thousand ninety (2,090) class B shares, (iii) two thousand ninety (2,090) class C shares, (iv) two thousand ninety (2,090) class D shares and (v) two thousand ninety (2,090) class E shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) and all having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation (collectively referred to as the "New Shares"), to be issued with a share premium of a total amount of one million forty-two thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 1,042,625.-) (the "Share Premium"), through two contributions in cash for a global amount of one million five hundred thousand United States Dollars (USD 1,500,000) which corresponds at the counter value in euro (EUR) of one million fifty-three thousand seventy-five euro (EUR 1,053,075.-) at the exchange rate as of 4 November 2010, being USD 1 = EUR 1,424399972.

*Subscription - Payment*

Thereupon intervened:

- Mrs. Sophia Shuk-Yee CHEUNG, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe to (i) one thousand forty-five (1,045) class A shares, (ii) one thousand forty-five (1,045) class B shares, (iii) one thousand forty-five (1,045) class C shares, (iv) one thousand forty-five (1,045) class D shares and (v) one thousand forty-five (1,045) class E shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), such New Shares thus subscribed with a share premium of five hundred and twenty-one thousand three hundred and twelve euro fifty cents (EUR 521,312.50) and to make payment in full for each such New Shares thus subscribed and connected share premium, amounting globally to five hundred and twenty-six thousand five hundred and thirty-seven euro fifty cents (EUR 526,537.50), paid up through a contribution in cash (the "Contribution I").

The Contribution I of five hundred and twenty-six thousand five hundred and thirty-seven euro fifty cents (EUR 526,537.50) is allocated as follows: (i) five thousand two hundred and twenty-five euros (EUR 5,225. -) to the Company's share capital and (ii) five hundred and twentyone thousand three hundred and twelve euro fifty cents (EUR 521,312.50) to the Share Premium account.

- Mr. Christopher John ROUGH, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to (i) one thousand forty-five (1,045) class A shares, (ii) one thousand forty-five (1,045) class B shares, (iii) one thousand forty-five (1,045) class C shares, (iv) one thousand fortyfive (1,045) class D shares and (v) one thousand forty-five (1,045) class E shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), such New Shares thus subscribed with a share premium of five hundred and twenty-one thousand three hundred and twelve euro fifty cents (EUR 521,312.50) and to make payment in full for each such New Shares thus subscribed and connected share premium, amounting globally to five hundred and twenty-



six thousand five hundred and thirty-seven euro fifty cents (EUR 526,537.50), paid up through a contribution in cash (the "Contribution II").

The Contribution II of five hundred and twenty-six thousand five hundred and thirty-seven euro fifty cents (EUR 526,537.50) is allocated as follows: (i) five thousand two hundred and twenty-five euros (EUR 5,225. -) to the Company's share capital and (ii) five hundred and twentyone thousand three hundred and twelve euro fifty cents (EUR 521,312.50) to the Share Premium account.

Evidences of the existence of the Contribution I and the Contribution II have been given to the undersigned notary

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the shareholders decide to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

#### **" Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty-two thousand nine hundred and fifty euro (EUR 22,950. -) represented by (i) four thousand five hundred and ninety (4,590) class A redeemable shares ("Class A Shares"), (ii) four thousand five hundred and ninety (4,590) class B redeemable shares ("Class B Shares"), (iii) four thousand five hundred and ninety (4,590) class C redeemable shares ("Class C Shares"), (iv) four thousand five hundred and ninety (4,590) class D redeemable shares ("Class D Shares") and (v) four thousand five hundred and ninety (4,590) class E redeemable shares ("Class E Shares") of one euro (€ 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles (all together referred as to the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. Madame Sophia Shuk-Yee CHEUNG, chanteuse, née le 27 juillet 1976 à Hong-Kong, Royaume-Uni, résidant à 51 Parkside, Londres SW19 5NE, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Christèle Alexandre, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 8 novembre 2010,

et

2. Monsieur Christopher John ROUGH, financier, né le 18 juin 1970 à Walsall, Royaume-Uni, résidant au 121 Home Park Road, Londres SW19 7HD, Royaume-Uni,

ici représenté par Madame Christèle Alexandre, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 8 novembre 2010.

Les procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Londinium Investments Luxembourg S.à r.l.», (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.315, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date 13 Novembre 2009, lesquels statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») le 8 Décembre 2009, numéro 2391, page 114752. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial C le 1<sup>er</sup> septembre 2010, numéro 1787, page 85732.

Lesquels parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

Les associés reconnaissent les démissions de Messieurs Jérémy Lequeux et Stéphane Weyders en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rolf Caspers, employé, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Madame Heike Kubica, employée, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Madame Anja Lakoudi, employée, née le 23 décembre 1977 à Schlema, Allemagne demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence de dix mille quatre cent cinquante euros (EUR 10.450,-) de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 22.950,-) en créant et en émettant (i) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales de catégorie A, (ii) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales de catégorie B, (iii) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales de catégorie C, (iv) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales de catégorie D et (v) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales de catégorie E, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et chacune ayant les droits et obligations tels que décrits par les statuts de la Société (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), émises avec une prime d'émission d'un million quarante-deux mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.042.625,-) devant être allouée au compte de Prime d'Emission de la société (la «Prime d'Emission»), payées par le biais d'un apport en numéraire dont le montant global est d'un million cinq cent mille dollars (USD 1.500.000,-), lequel montant correspond à la contre-valeur en euro (EUR) d'un million cinquante-trois mille soixante-quinze euros (EUR 1.053.075,-), au taux de change du 4 novembre 2010, étant USD 1,- = EUR 1,424399972.

#### *Souscription - Paiement*

Sont alors intervenus:

- Madame Sophia Shuk-Yee CHEUNG, précitée, représentée comme dit ci-avant, qui a déclaré souscrire à (i) mille quarante-cinq (1.045) parts sociales de catégorie A, (ii) mille quarante-cinq (1.045) parts sociales de catégorie B, (iii) mille quarante-cinq (1.045) parts sociales de catégorie C, (iv) mille quarante-cinq (1.045) parts sociales de catégorie D et (v) mille quarante-cinq (1.045) parts sociales de catégorie E, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), souscrites avec une prime d'émission de cinq cent vingt-et-un mille trois cent douze euros et cinquante centimes (EUR 521.312,50) et d'opérer l'entier paiement pour chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ainsi souscrites et la prime d'émission y relative, pour un montant total de cinq cent vingt-six mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 526.537,50), payé par un apport en numéraire (l'«Apport I»).

L'Apport I de cinq cent vingt-six mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 526.537,50) est alloué comme suit: (i) cinq mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 5.225,-) au capital social de la Société et (ii) cinq cent vingt-et-un mille trois cent douze euros et cinquante centimes (EUR 521.312,50) au compte de Prime d'Emission.

- Monsieur Christopher John ROUGH, précité, représenté comme dit ci-avant, qui a déclaré souscrire à (i) mille quarante-cinq (1.045) parts sociales de catégorie A, (ii) mille quarante-cinq (1.045) parts sociales de catégorie B, (iii) mille quarante-cinq (1.045) parts sociales de catégorie C, (iv) mille quarante-cinq (1.045) parts sociales de catégorie D et (v) mille quarante-cinq (1.045) parts sociales de catégorie E, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), souscrites avec une prime d'émission de cinq cent vingt-et-un mille trois cent douze euros et cinquante centimes (EUR 521.312,50) et d'opérer l'entier paiement pour chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ainsi souscrites et la prime d'émission y relative, pour un montant total de cinq cent vingt-six mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 526.537,50), payé par un apport en numéraire (l'«Apport II»).

L'Apport II de cinq cent vingt-six mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 526.537,50) est alloué comme suit: (i) cinq mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 5.225,-) au capital social de la Société et (ii) cinq cent vingt-et-un mille trois cent douze euros et cinquante centimes (EUR 521.312,50) au compte de Prime d'Emission.

Les preuves de l'existence de l'Apport I et de l'Apport II ont été fournies au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, lequel article aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille neuf cent cinquante euros (€ 22.950,-) représenté par (i) quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) parts sociales rachetables de catégorie A («Parts Sociales de Catégorie

A)), (ii) quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) parts sociales rachetables de catégorie B («Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) parts sociales rachetables de catégorie C («Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) parts sociales rachetables de catégorie D («Parts Sociales de Catégorie D») et (v) quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) parts sociales rachetables de catégorie E («Parts Sociales de Catégorie E») ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1.-), et ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes et aux membres du bureau, connue du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes et les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13733. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010173060/203.

(100200230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

### **KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 143.775,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.470.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of March,  
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

KPMG Lux S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société à responsabilité limitée whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133,

hereby represented by Mr Carlo Jentgen, Finance Director, with professional address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 March 2010,

the said proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée KPMG Peat Marwick, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of one hundred and forty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 143,750.-), incorporated on 14 December 1990 pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary, residing then in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, dated 9 April 1991, number 171, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.470; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 5 November 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, dated 23 December 2009, number 2502 (the "Company").

The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of one hundred forty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 143,750.-) to one hundred forty-three thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 143,775.-).

2 To issue one (1) new class A share (the "Share A") with a nominal value of twentyfive euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing Shares A.

3 To accept subscription for this new Share A, with payment of a share premium in a total amount of three million twenty thousand euro (EUR 3,020,000.-) by KPMG Lux S.à r.l. and to accept full payment in cash for this new Share A.

4 To amend articles 6 and 24 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

The appearing party requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of one hundred forty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 143,750.-) to one hundred forty-three thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 143,775.-).

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue one (1) new Share A with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing Shares A.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared

KPMG Lux S.à r.l., pre-named (the "Subscriber"), represented by Mr Carlo Jentgen, pre-named, by virtue of a proxy given on 15 March 2010.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new Share A with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of three million twenty thousand euro (EUR 3,020,000.-) by the Subscriber and to fully pay in cash for this share.

The amount of three million twenty thousand twenty-five euro (EUR 3,020,025.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Third resolution*

The shareholders resolved to accept subscription for this new Share A, with payment of a share premium in a total amount of three million twenty thousand euro (EUR 3,020,000.-) and to accept full payment in cash for this new Share A.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to amend articles 6 and 24 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions, which shall now read as follows:

**Art. 6.** The issued share capital is set at one hundred and forty-three thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 143,775.-) divided into two thousand eight hundred seventy-five (2,875) class A shares (the "Shares A") and two thousand eight hundred seventy-six (2,876) class B shares (the "Shares B"). Each share has a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) and must be fully paid up.

Where, and for so long as a single shareholder holds all the shares of the Company, the latter is a single-member company pursuant to article 179(2) of the Law; in which case articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are equally applicable, meaning that every decision of the sole shareholder as well as every contract entered into between him and the Company must be recorded in writing and clauses concerning the general meetings of shareholders are not applicable.

There shall be, as the case may be, a share premium account for the Shares A (the "Share A Premium Account") and a share premium account for the Shares B (the "Share B Premium Account").

The share premium account resulting from the contribution in kind or in cash by the holders of the Shares A at the time of issuance of the relevant Shares A is, or shall, as the case may be, allocated to the Share A Premium Account.

The share premium account resulting from the contribution in kind or in cash by the holders of the Shares B at the time of issuance of the relevant Shares B is, or shall, as the case may be, allocated to the Share B Premium Account.

The share premium paid in relation to one class of shares and recorded on the corresponding share premium account shall remain reserved and attached to such class of shares. As a result, in case of repurchase of a share by the Company, liquidation of the Company or any reimbursement or distribution of share premium during the existence of the Company, the share premium attached to one class of shares shall only be used for reimbursement or distribution to the holder of shares of such class.

The financial rights and conditions attached to the different classes of shares are further detailed in article 24."

**Art. 24.** At the end of each financial year, the board of managers shall draw up the annual accounts and send them to the shareholders within three months.

Shareholders decide either by way of circular resolutions or upon a general meeting the approval of the annual accounts, the discharge of the managers and the allocation of available profit.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital (the "Legal Reserve").

Subject to the above paragraphs and to the allocation to the share premium attached to one class of shares to such relevant class of shares only, for every financial year for which the Company decides to pay a dividend, whether drawn from annual net profits or from distributable reserves, including any share premium, the amount being allocated to this end must be distributed, in accordance with the majority rules provided for in article 21 of the present Articles of Incorporation, in the following order or priority:

- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to twenty-five percent (25%) of the nominal value of the Shares B, and
- the holders of Shares A shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand nine hundred euros (EUR 2,900).

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix le vingt-trois mars,

Par-devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KPMG Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133,

représentée aux fins des présentes par M. Carlo Jentgen, Directeur financier, avec adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 mars 2010.

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présente acte aux fins d'enregistrement.

La partie représentée est le seul et unique associé de KPMG Peat Marwick, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent quarante trois mille sept cent cinquante euros (EUR 143.750,-), constituée suivant acte de Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 171 du 9 avril 1991, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.470; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2502 du 23 décembre 2009 (la «Société»).

L'associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25.-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante trois mille sept cent cinquante euros (EUR 143.750.-) à cent quarante trois mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 143.775.-)

2 Émission d'une nouvelle (1) part de catégorie A («Part A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle Part A avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions vingt mille euros (EUR 3.020.000.-) par KPMG Lux S.à.r.l. à libérer intégralement en espèces.

4 Modification des articles 6 et 24 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25.-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante trois mille sept cent cinquante euros (EUR 143.750.-) à cent quarante trois mille sept cent soixante quinze euros (EUR 143.775.-).

### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre une (1) Part A nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu

KPMG Lux S.à.r.l. (le «Souscripteur»), représenté par M. Carlo Jentgen, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2010.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) Part A nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions vingt mille euros (EUR 3.020.000.-) par le Souscripteur à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trois millions vingt mille et vingt-cinq euros (EUR 3.020.025.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

### *Troisième résolution*

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription pour la nouvelle Part A avec le paiement de prime d'émission d'un montant total de trois millions vingt mille euros (EUR 3.020.000.-) et d'accepter le paiement total en numéraire pour cette nouvelle part.

### *Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier les articles 6 et 24 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quarante trois mille sept cent soixante quinze euro (EUR 143.775) représenté par deux mille huit cent soixante quinze (2,875) parts sociales de catégories A (les "Parts A") et deux mille huit cent soixante seize (2,876) parts sociales de catégorie B (les «Parts B»). Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) et est entièrement libérée.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est à dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Il devra exister, suivant le cas, un compte de prime d'émission pour les Parts A (le «Compte de Prime d'Émission de Part A») et un compte de prime d'émission pour les Parts B (le «Compte de Prime d'Émission de Part B»).

Le compte de prime d'émission résultant de l'apport en nature ou en espèce par les détenteurs des Parts A au moment de l'émission des dites Parts A est, ou devra être selon le cas, alloué au Compte de Prime d'Émission de Parts A.

La prime d'émission résultant de l'apport en nature ou en espèce par les détenteurs des Parts B au moment de l'émission des dites Parts B est, ou devra être selon le cas, alloué au Compte de Prime d'Émission de Parts B.

La prime d'émission versée concernant une catégorie de parts sociales et allouée au compte de prime d'émission correspondant doit rester réserver et attacher au compte de prime d'émission correspondant. Par conséquent, en cas de rachat d'une part sociale par la Société, de liquidation de la Société ou tout remboursement ou distribution de prime d'émission durant l'existence de la Société, la prime d'émission attachée à une catégorie de parts sociales doit être utilisée seulement pour le remboursement ou la distribution au détenteur de cette catégorie de parts sociales.

Les droits financiers et conditions attachées aux différentes catégories de parts sont détaillés ci-dessous à l'article 24.»

« **Art. 24.** A la fin de chaque année sociale, le conseil de gérance établit les comptes annuels et les communiquent aux associés endéans les trois mois.

Les associés décideront soit par décision circulaire, soit en assemblée générale de l'approbation des comptes annuels, de la décharge aux gérants, et de l'affectation du bénéfice disponible.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social (la «Réserve Légale»).

Sous réserve des paragraphes susmentionnés et de l'allocation à la prime d'émission attachée à une catégorie de parts sociales à la catégorie de parts sociales correspondante seulement, pour tout exercice pour lequel la Société décide de payer un dividende, à partir des bénéfices annuels nets et des réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission, le montant devant être alloué à cet effet devra être distribué, en accord avec les règles de majorité prévues à l'article vingt et un des présents statuts, dans l'ordre de priorité suivant:

- les titulaires de Parts B auront droit à une distribution de dividendes pour l'année en question d'un montant égal à vingt-cinq pourcents (25%) de la valeur nominale des Parts B, et
- les titulaires de Parts A auront droit au solde des distributions de dividendes.»



*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/13122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002485/211.

(110002126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Aktau Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.887.

---

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: AKTAU HOLDING S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010174230/22.

(100199837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Daum Investments International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 33.349.

---

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

Guy BAUMANN, Administrateur de la société,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010. Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, 06 DEC. 2010.

Pour: DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010174243/22.

(100199844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Insurance Resources International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 27.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015710/10.

(110018849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Elle Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.876.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 décembre 2010*

Monsieur DE BERNARDI Angelo et Monsieur ROSSI Jacopo sont désormais domiciliés professionnellement au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ELLE FINANCIERE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2010174246/15.

(100200044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Fund Channel, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.704.

*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 novembre 2010:*

Le Conseil d'Administration de Fund Channel S.A. a pris en date du 30 novembre 2010 les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Abel de ses fonctions d'Administrateur et de Délégué à la gestion journalière de la Société en date du 30 novembre 2010;

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Richard Lepère, demeurant professionnellement au 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Guillaume Abel pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 sous réserve de la ratification par la plus prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société;

- Le Conseil d'Administration décide par ailleurs de nommer Monsieur Richard Lepère en qualité de Délégué à la gestion journalière de la Société en remplacement de Monsieur Guillaume Abel pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011;

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Fund Channel*  
Yvan Dersoir  
*Directeur Général Adjoint*

Référence de publication: 2010174251/24.

(100200013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**HDZ Worldwide Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 127.185.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 31.01.2011.

*Pour HDZ Worldwide S.à.r.l.*

International Consulting Worldwide Sarl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2011016129/15.

(110018596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Halopeau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.277.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: HALOPEAU S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010174253/22.

(100199852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Harbin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.888.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: *HARBIN HOLDING S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010174254/22.

(100199833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Longbow Investment No2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.000.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011015726/10.

(110018318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**House Technic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9674 Nocher, 9, Cité Am Stellpad.

R.C.S. Luxembourg B 95.441.

---

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 3 juin 2010*

*4<sup>e</sup> Résolution*

Les actionnaires décident de manière unanime de confirmer les mandats des personnes au conseil d'administration actuellement en vigueur, à savoir:

- Monsieur Antonio DE SOUSA PEREIRA, Contremaître, demeurant à L-9674 Nocher, 9, Cité Am Stellpad
- Madame Maria Arminda DA COSTA CARVALHO, demeurant à L-9674 Nocher, 9, Cité Am Stellpad
- Monsieur Vitor Luis DO VALE MENDES, demeurant à L-6315 Beaufort, 6, Haerewiss

Les mandats du conseil d'administration expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

*5<sup>e</sup> Résolution*

Les actionnaires décident de manière unanime de confirmer le mandat d'administrateur-délégué actuellement en vigueur, à savoir:

- Monsieur Vitor Luis DO VALE MENDES, demeurant à L-6315 Beaufort, 6, Haerewiss

Le mandat de l'administrateur-délégué expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

*6<sup>e</sup> Résolution*

Les actionnaires décident de manière unanime de confirmer le mandat du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir, la société Account Data Europe S.A., ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Référence de publication: 2010174256/29.

(100199868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.898.

—  
Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 décembre 2010, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2010174262/17.

(100199742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

—  
Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 16 décembre 2010, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2010174264/17.

(100199847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Massart S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 112.281.

—  
Nouveau siège social et nouvelle adresse gérant/associé François Massart:

Rue Jean-Pierre Sauvage, 9

L 2514 Luxembourg.

Le 27 décembre 2010.

François Massart

*Gérant*

Référence de publication: 2010174276/13.

(100200064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Sapporo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.880.

—  
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour: SAPPORO HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010174290/21.

(100199818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**International Consulting DeLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 117.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 janvier 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Référence de publication: 2011015712/11.

(110018773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Sobelnat Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 99.891.

Société constituée le 1<sup>er</sup> avril 2004 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n°413 du 19 avril 2004.

Les statuts ont été modifiés le 26 juin 2008 par Me Henri Hellincx (Mem C n°1969 du 12.08.2008).

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 17 décembre 2010 que:

Le mandat de chacun des trois commissaires composant le conseil de surveillance, à savoir Monsieur Jean Wagener, Monsieur Donald Venkatapen et la société Grasweijde B.V. est reconduit pour une période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010174292/17.

(100199863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Eurofund Investments Taunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 133.047.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Harcourt Services Limited, a company incorporated in accordance with the laws of Jersey under registration number 93541 and with its registered address at 5 Bond Street, St Helier, Jersey;

here represented by Mrs Belinda HENIG, by virtue of a proxy given in Jersey, on December 13<sup>th</sup>, 2010.

2) EL Cyprus Holdings Limited with its registered office at 199 Arch Makarios III Avenue, Limassol, CY-3608 Cyprus.

here represented by Mrs Belinda HENIG, by virtue of a proxy given in Cyprus, on December 14<sup>th</sup>, 2010.



Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "EUROFUND INVESTMENTS TAUNTON S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg Number B 133.047, with its registered office address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated October 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2758 of 29 November, 2007.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the same notary dated April 7, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1030 of 18 May 2009.

- The Company's capital is set at one million four hundred and fifty-seven thousand Euro (EUR 1,457,000.-), represented by fifty-eight thousand (58,000) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1.1 To convert the share capital in the amount of EUR 1,457,000 divided into 58,280 shares of a par value of EUR 25 each into 29,140 shares of a par value of EUR 50 each;

1.2 To transfer the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the British Virgin Islands as from 15 December 2010 (or as soon thereafter as the present meeting may be held) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

1.3 To adopt the legal form of a BVI Business Company with the name "El Taunton Limited" under the BVI Business Companies Act, 2004. The change of nationality and the transfer of the registered office does not give legally rise to the dissolution of the Company or the incorporation of a new company, provided that the Company will be registered with the authorities of the British Virgin Islands.

1.4 To adopt new Memorandum and Articles of Association in compliance with the laws of the British Virgin Islands and to authorise Midocean Management and Trust Services (BVI) Limited to execute the new Memorandum and Articles of Association on behalf of the Company;

1.5 To approve the balance sheet of the Company as at 30 November 2010;

1.6 To acknowledge the resignation of Mr Ian Andrew Sandford as manager of the Company and to give full discharge to him for the performance of his duties;

1.7 To appoint Mr Ian Andrew Sandford as director of the BVI Company;

1.8 To establish the registered office of the Company at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, BVI;

The shareholders then passed the following resolutions:

*First resolution*

The share capital in the amount of EUR 1,457,000 divided into 58,280 shares of a par value of EUR 25 each is converted into 29,140 shares of a par value of EUR 50 each.

*Second resolution*

The registered office of the Company is transferred from the Grand Duchy of Luxembourg to the British Virgin Islands as from 15 December 2010 without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

*Third resolution*

The company adopts the legal form of a BVI Business Company with the name "El Taunton Limited" under the BVI Business Companies Act, 2004. The change of nationality and the transfer of the registered office does not give legally rise to the dissolution of the Company or the incorporation of a new company, provided that the Company will be registered with the authorities of the British Virgin Islands.

*Fourth resolution*

The company adopts new Memorandum and Articles of Association in compliance with the laws of the British Virgin Islands and authorises Midocean Management and Trust Services (BVI) Limited to execute the new Memorandum and Articles of Association on behalf of the Company;

*Fifth resolution*

The company approves the balance sheet of the Company as at 30 November 2010;

*Sixth resolution*

The company acknowledges the resignation of Mr Ian Andrew Sandford as manager of the Company and gives full discharge to him for the performance of his duties.

*Seventh resolution*

The company appoints Mr Ian Andrew Sandford as director of the BVI Company.

*Eight resolution*

The company establishes the registered office of the Company at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, BVI.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le quinze décembre

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Harcourt Services Limited, une société constituée suivant la loi de Jersey enregistrée sous le numéro 93541 et avec siège social au 5 Bond Street, St Helier, Jersey;

ici représentée par Madame Belinda HENIG, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 13 décembre 2010.

2) EL Cyprus Holdings Limited, avec siège social à 199 Arch Makarios III Avenue, Limassol, CY-3608 Chypre.

ici représentée par Madame Belinda HENIG, en vertu d'une procuration donnée à Chypre, le 14 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "EUROFUND INVESTMENTS TAUNTON S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 133.047, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2758 du 29 Novembre 2007.

Les Statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 7 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1030 du 18 mai 2009.

- Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent cinquante-sept mille euros (EUR 1.457.000,-), représenté par cinquante-huit mille (58.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.1 Conversion du capital social de EUR 1.457.000 divisé en 58.280 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune en 29.140 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 chacune;

1.2 Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Iles Vierges Britanniques avec effet au 15 décembre 2010 (ou aussi rapidement après que la présente assemblée sera tenue) sans dissolution de la société mais au contraire avec pleine continuation sociale et légale;

1.3 Adoption de la forme légale d'une société des BVI sous la dénomination de "El Taunton Limited" sous le "BVI Business Companies Act, 2004 ». Le changement de nationalité et le transfert du siège social n'entraîne pas légalement la dissolution de la Société ou la constitution d'une nouvelle société, sous réserve que la société soit inscrite aux Iles Vierges Britanniques.

1.4 Adoption d'un nouveau Mémoire et de nouveaux statuts en conformité avec la loi des Iles Vierges Britanniques et autorisation à donner à Midocean Management et Trust Services (BVI) Limited pour exécuter le nouveau Mémoire et les nouveaux statuts pour le compte de la société;

1.5 Approbation du bilan au 30 novembre 2010;

1.6 Acceptation de la démission de Monsieur Ian Andrew Sandford de son poste de gérant de la société et pleine décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat;

1.7 Nomination de Monsieur Ian Andrew Sandford comme administrateur de la société des BVI;

1.8 Etablissement du siège social de la société au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Les actionnaires ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de EUR 1.457.000 divisé en 58.280 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune est converti en 29.140 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 chacune;

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est transféré du Grand-Duché de Luxembourg vers les Iles Vierges Britanniques avec effet au 15 décembre 2010 sans dissolution de la société mais au contraire avec pleine continuation sociale et légale.

*Troisième résolution*

La société adopte la forme légale d'une société des BVI sous la dénomination de "El Taunton Limited" sous le "BVI Business Companies Act, 2004 ». Le changement de nationalité et le transfert du siège social n'entraîne pas légalement la dissolution de la Société ou la constitution d'une nouvelle société, sous réserve que la société soit inscrite aux Iles Vierges Britanniques.

*Quatrième résolution*

La société adopte un nouveau Mémoire et de nouveaux statuts en conformité avec la loi des Iles Vierges Britanniques et autorise Midocean Management et Trust Services (BVI) Limited pour exécuter le nouveau Mémoire et les nouveaux statuts pour le compte de la société;

*Cinquième résolution*

La société approuve le bilan au 30 novembre 2010.

*Sixième résolution*

La société accepte la démission de Monsieur Ian Andrew Sandford de son poste de gérant de la société et lui donne pleine décharge pour l'exécution de son mandat.

*Septième résolution*

La société nomme Monsieur Ian Andrew Sandford comme administrateur de la société des BVI.

*Huitième résolution*

La société établit le siège social de la société au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation LAC/2010/57913. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000408/159.

(100202907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Internationale de Gestion S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Internationale de Gestion S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.438.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61063 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011015714/11.

(110019030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.033.300,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.391.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015716/11.

(110019120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Kim International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Kim International S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 15.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015721/11.

(110018379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 13.583.

Les comptes annuels de la société au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011015747/12.

(110018498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011015727/10.

(110018319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**LuxScan Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 130.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/01/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011015729/10.

(110018667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---